

# le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

MERCREDI 12 DECEMBRE 1979 - N° 1013

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

## Ouverture de la conférence de l'OTAN

Alors que commence à Bruxelles la réunion de l'OTAN qui doit discuter de l'installation de missiles Pershing en Europe et de l'organisation de négociations avec l'URSS, les réactions se multipliaient en Europe.

Les USA, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest sont pour l'installation des nouveaux missiles, accompagnée du retrait de 1 000 têtes nucléaires et de 13 000 soldats américains d'Europe de l'Ouest, contre le retrait de 30 000 soldats soviétiques d'Europe de l'Est.

Par contre, aux Pays-Bas, la chambre des députés s'est opposée majoritairement à une implantation immédiate des missiles. Ce qui peut influencer la décision du conseil des ministres néerlandais.

En Belgique, le conseil général du Parti socialiste s'est prononcé contre l'implantation des fusées, ce qui risque de provoquer un remaniement ministériel, puisque le ministre des Affaires étrangères (socialiste) était, lui, favorable à l'installation.

Les autres partis de la coalition gouvernementale sont divisés, compromettant ainsi l'avenir déjà fragile de cette coalition.

En outre, 20 000 personnes ont manifesté, dimanche, à Bruxelles contre l'implantation des missiles. Des manifestations se sont également déroulées au Danemark.

LIRE EN PAGE 6

## SNECMA : les débrayages se poursuivent

LIRE EN PAGE 3

## Votre casier judiciaire en deux heures au ministère

L'Assemblée nationale vient de voter un projet de loi autorisant la création d'un fichier national du casier judiciaire, dans un centre informatique à Nantes. Deux heures au lieu de six semaines pour disposer du casier judiciaire d'un individu...

LIRE EN PAGE 4

## La fin de la liberté d'affichage

LIRE EN PAGE 5

## Loi d'orientation agricole à l'Assemblée nationale

# La mort programmée pour 600 000 petits paysans

● Chassés de leur terre par les trusts de l'agro-alimentaire

● Flambée des prix du loyer de la terre

Depuis 1962 plus de 600 000 petites exploitations ont été éliminées. Deux millions de travailleurs de la terre (paysans pauvres, aides familiaux, ouvriers agricoles) ont été contraints à l'exode, certains ont trouvé un travail en usine, d'autres, de plus en plus ces dernières années, s'ajoutent à la masse des chômeurs.

C'est le lourd tribut déjà payé par les paysans pauvres à la modernisation de l'agriculture. Pourtant le gouvernement s'appête à exiger davantage encore.

Il s'agit de faire de l'agriculture le « pétrole vert » de la France, déclarait Giscard, en 1977, à Wassy. A cette occasion il promettait l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation. Les trusts agro-alimentaires, les riches céréaliers et betteraviers du Bassin Parisien peuvent être satisfaits. Les débouchés leurs seront garantis, les subventions, grassement distribuées. Les trusts agro-alimentaires auront la haute main sur l'ensemble de la production agricole. Tout sera fait pour encourager l'exportation, pour gagner de nouveaux marchés. C'est ça le pétrole vert.

Tant pis pour les petits producteurs de lait, les viculteurs du midi, dont les productions sont parait-il excédentaires, ils seront éliminés sans pitié. Les paysans âgés sont fermement invités à accepter une retraite misérable, c'est ça ou rien. C'est sur ces ruines que Giscard, Debatisse et Méhaignerie entendent bâtir une agriculture compétitive.

LIRE EN PAGE 2



Accepter de se moderniser ou être éliminé - C'est plus que jamais devant ce choix que la loi d'orientation place des dizaines de milliers de paysans.

## ELECTIONS PRUD'HOMALES : LES VRAIS ENJEUX

LIRE EN PAGE 8

# Loi d'orientation agricole

Le débat qui s'ouvre ce mardi et qui doit se poursuivre toute la semaine, à l'Assemblée nationale sur le projet de loi d'orientation agricole est de première importance. Il fixera en effet les grands choix de la politique agricole pour les dix ans qui viennent.

Les dispositions foncières n'en sont pas les moindres ; outre des velléités bien floues, dont on voit mal comment elles peuvent freiner la hausse du coût des terres agricoles, une modification du statut du fermage est envisagée qui, par contre, va à coup sûr entraîner une flambée des loyers de la terre.

Plus de la moitié de la Surface Agricole Utilisée est mise en valeur par des paysans qui n'en sont pas propriétaires. C'est dire que le fermage ou le métayage concerne un grand nombre d'exploitants. Bien entendu, il n'y a rien de comparable entre les riches fermiers (céréaliers, betteraviers) du bassin parisien et les paysans qui louent quelques hectares dans les régions d'élevage, de production laitière ou de polyculture.

Ce sont eux qui feront les frais de la réforme du statut du fermage. Car il y a gros à parler que l'instauration des « baux de carrière » à prix libre aura des conséquences sur tous les prix des loyers de la terre.

Par Marc LEVIGAN

La terre est un outil de travail indispensable aux paysans. Pour s'installer, un jeune est souvent obligé de l'acquérir, de s'endetter lourdement et cette charge est, non seulement parfois un obstacle majeur à cette installation, mais aussi un frein à une modernisation rapide.

Qu'un jeune puisse ou non s'installer, ce n'est pas là ce qui a motivé les dispositions foncières du projet de loi, même si par ailleurs ceux qui en sont à l'origine insistent sur cette nécessité. Ils sont d'abord préoccupés par la possibilité ou non qu'auront les paysans d'investir ailleurs que dans l'achat des sols.

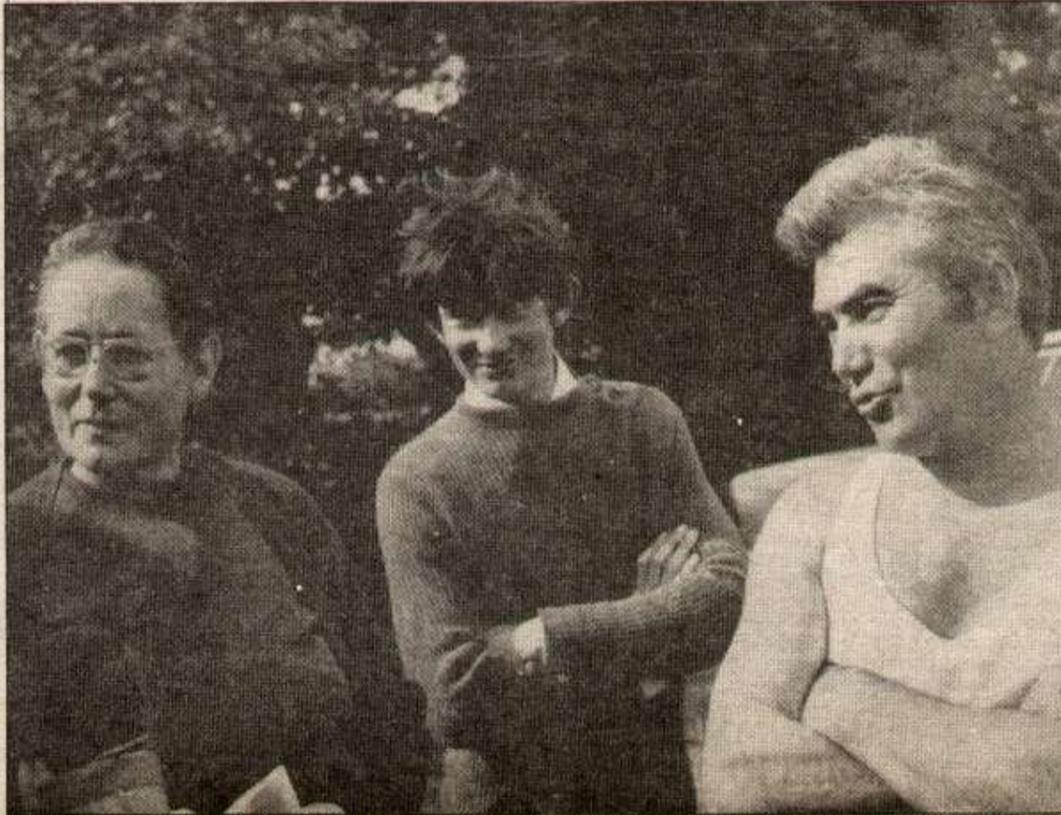
En effet l'objectif nettement contenu dans la loi d'orientation est d'aller vers une agriculture plus intensive, c'est-à-dire grosse consommatrice de matériel agricole, d'engrais etc..., ce qui intéresse au premier chef les industriels. C'est bien cette préoccupation qui a, avant tout, motivé les dispositions concernant le foncier, qu'il s'agisse des tentatives de contrôler le coût de la terre, de la modification du statut du fermage ou de l'encouragement à créer des Groupements Fonciers Agricoles.

## REMPLENER LE FARDEAU DU FONCIER PAR CELUI DE LA MODERNISATION

Le prix des terres agricoles est, en France, inférieur à celui de la plupart des autres pays européens, il est deux fois moins élevé qu'en Allemagne et en Hollande. C'est là, pour l'impérialisme français, un avantage indéniable, puisque la valeur de la terre intervient dans le calcul des prix des produits agricoles.

D'autre part les terrains destinés à l'urbanisme, ou qui vont l'être voient leur valeur croître considérablement, ce qui en retour n'est pas sans conséquence sur le prix des terres agricoles. Ce n'est un secret pour personne que bon nombre de propriétaires fonciers n'attendent que l'occasion de faire une bonne affaire en conservant des terres plus ou moins bien mises en valeur dans l'attente qu'elles soient destinées à un usage autre que l'agriculture.

Pour tenter de limiter cette forme de spéculation foncière et conserver cet atout du prix moindre des terres, une série de mesures sont préconisées, qui devront être précisées par des décrets ultérieurs, comme par exemple des « cartes des terres agricoles » qui devront être établies dans chaque département, et un répertoire qui devra en constater la valeur. Si l'on peut à juste titre s'interroger sur le flou et sur l'efficacité de certaines des dispositions envisagées, quant à la maîtrise du coût des terres, quelques unes sont des plus inquiétantes quant aux conséquences qu'elles auront sur les petits et moyens paysans, et l'article 15 du projet de loi n'est pas l'une des moindres : « il ne peut être accordé de prêts bonifiés pour l'acquisition de terres lorsque la valeur de cession de



Marie et Charles Pellerin et leur fils aîné Jean-Charles. Chassés en 1975 ils ont réintégré définitivement la maison de la Pinsonnière le 2 novembre 1978. Une lutte victorieuse contre une « reprise abusive » qui pour beaucoup de paysans est un symbole.

## VERS UNE FLAMBÉE DU PRIX DES LOYERS DE LA TERRE

celles-ci est supérieure à la valeur vénale constatée comme il est dit à l'article 14 ci-dessus (NDLR : article qui institue le répertoire de la valeur des terres agricoles) et augmentée d'un coefficient fixé par décret. Sous prétexte de freiner la hausse du prix des terres des jeunes se verront refuser les prêts pourtant indispensables à leur installation, alors que rien n'empêchera ceux qui disposent d'une fortune personnelle, qu'ils soient paysans ou non, d'accaparer des terres au prix fort. Tout comme l'accroissement qui est attendu de l'offre de terres disponibles par l'accélération du départ des paysans âgés, peut inquiéter ; en effet, ce n'est pas la revalorisation prévue de la maigre indemnité viagère de départ, qui leur fournira des moyens de subsistance dignes de ce nom. Maigre indemnité que le gouvernement voudrait même supprimer pour ceux qui ne partiraient pas assez tôt.

« L'acquisition du capital foncier représente pour l'agriculture une très lourde charge qui pèse gravement sur sa capacité compétitive. Aussi faut-il encourager le fermage ».

C'est à cette conclusion que sont arrivés les parlementaires chargés d'examiner la loi d'orientation. Ils partent du constat « quant au fermage, il est menacé d'une crise susceptible d'en remettre en cause l'existence même » crise dans laquelle « les agriculteurs eux-mêmes ont leur part de respon-

sabilité ». Cette crise du fermage aurait une double origine : d'une part, l'insuffisante rémunération des propriétaires et d'autre part, les difficultés rencontrées, pour reprendre l'entière possession de leurs biens, par ces mêmes propriétaires : ceux-ci « qui ont à une échéance plus ou moins rapprochée l'intention de reprendre pour eux-mêmes ou un de leurs descendants sont donc sensibles au problème de la disponibilité des biens » et « dans beaucoup de départements, la balance a penché exagérément du côté des preneurs (NDLR : les fermiers) ». En somme, il s'agirait en quelque sorte de redresser la barre.

C'est bien à quoi compte parvenir le projet d'orientation.

### DE NOUVEAUX PRIVILEGES POUR LES PROPRIETAIRES

D'abord, en ce qui concerne la rémunération des propriétaires : le projet gouvernemental prétend prendre en compte la légitime aspiration des petits et moyens fermiers, maintes fois affirmée dans des luttes récentes, de rester maître des terres qu'ils louent. Ainsi il est prévu « une nouvelle catégorie de baux à long terme, les baux de carrière, dont les prix seraient libres ». A ce titre, il apporte une novation considérable dans le statut du fermage, dont un des éléments substantiels est l'existence d'un barème de prix qui s'impose au preneur comme au bailleur. La nouveauté est de taille, en effet, et

cette proposition n'a pas grand chose à voir avec la revendication des petits fermiers d'exiger des baux de carrière. La réforme proposée fait la part encore plus belle aux propriétaires, même si ceux qui en sont les auteurs cherchent à en limiter cet aspect : il n'y aurait, d'après eux, pas à s'inquiéter, la liberté des prix instaurés ne serait qu'une mesure d'assainissement visant à supprimer la pratique du « dessous de table » et n'aurait aucune conséquence sur les prix des baux réellement pratiqués. D'une certaine façon c'est reconnaître que les barèmes actuels sont toujours largement dépassés et que ces « dessous de table » sont souvent imposés par les propriétaires aux fermiers qui n'ont pas le choix.

En dehors du prix très élevé auquel vont se négocier les baux de carrière, ce qui est déjà un sérieux obstacle, il n'est pas sûr, dans l'état actuel des choses, que les paysans les plus pauvres puissent y prétendre puisqu'ils ne pourraient porter que « sur des exploitations agricoles constituant des unités économiques », une formule floue à souhait mais qui semble s'adresser aux exploitations déjà solides.

Une chose reste certaine, leur institution assortie de la liberté des prix, tirera inmanquablement vers le haut l'ensemble des prix des loyers de la terre, quelque soit le contrat souscrit.

D'un autre côté l'introduction du bail d'un an renforcé de 6 années — permet au

propriétaire de récupérer sa terre quand bon lui semble. Seuls des paysans déjà installés pourront bénéficier de ce type de bail. Une porte supplémentaire ouverte aux cumuls auxquels la loi d'orientation entend pourtant donner la chasse.

### UNE RELANCE DES GFA

Pour donner sa pleine valeur à ce nouveau statut du fermage, une série de dispositions concourent à favoriser la constitution de Groupements Foncier Agricole\*\*. L'objectif, à long terme, semble être la mise en place d'un « marché des parts de GFA ».

Jusqu'à là cette forme de propriété de la terre n'a pas rencontré le succès qu'en attendait ses promoteurs. Dans la plupart des cas, ils sont actuellement constitués au niveau familial, entre père et fils, entre héritiers après une succession. Cette forme de GFA va être encouragée et même dans certains cas rendue obligatoire pour maintenir le maximum d'exploitations « viables » en place et éviter à celui qui travaillera la terre d'avoir à payer leur part aux autres héritiers ; les raisons en ont été vues précédemment.

Mais cela ne peut suffire pour instaurer un véritable marché. En fait, la relance des GFA est étroitement liée aux baux de carrière à prix libre. La rémunération accrue des propriétaires de terre qui en est attendue a bien ce but d'inciter « les investisseurs » à acquérir sous cette forme des terres agricoles. D'ailleurs, le projet d'orientation permet au Crédit Agricole, entre autre, de détenir jusqu'à 30% de capital d'un GFA.

Giscard a tenu parole, le projet de loi d'orientation qui voit le jour 2 ans après son discours de Wassy est très cohérent : poursuivre l'élimination des paysans jugés non rentables, les IAA s'en chargeront ; sur cette base, construire une agriculture intensive grosse dévoreuse de biens intermédiaires ; éviter aux paysans l'achat de la terre et les contraindre à se moderniser à outrance, le sur-travail sera pour eux la seule solution ; permettre aux propriétaires des sols d'être plus grassement rémunérés, voilà la logique implacable qui est déjà mise en œuvre et qui risque de s'accroître.

Tout ceci est défendu avec fougue par Guillaume, digne successeur de Debatisse. Ce qui confirme, s'il était nécessaire, que les petits et moyens paysans n'ont rien de bon à attendre du débat en cours.

\* Baux de carrière : le bail prend fin seulement lorsque le fermier atteint l'âge de la retraite.

\*\* GFA : Ce sont des exploitations dont le capital est détenu par plusieurs personnes. L'une d'entre elles, ou plusieurs peuvent travailler sur l'exploitation. Dans certains cas, aucun de ceux qui détiennent le capital ne travaille sur l'exploitation qui est alors mise en valeur par un fermier. Les GFA sont indivisibles, la revente, l'échange de parts laisse intact le contour de l'exploitation.

# LES SIDERURGISTES DE DENAIN LUTTENT DANS DES CONDITIONS DIFFICILES

Samedi 8 à 15 heures à l'appel de la CGT a eu lieu une manifestation régionale de soutien aux travailleurs d'Usinor-Denain qui sont en grève et occupent leur usine depuis 15 jours contre les mutations.

A 15 heures au départ de la manifestation, le moral est plutôt bas ; à peine un millier de personnes sur la place du marché, c'est peu pour une manifestation régionale. François Dumez, secrétaire général de l'UD CGT du Nord, prend d'abord la parole. Il appelle à continuer le combat, dénonce

Aux cris de « Usinor n'est pas mort, continuons le combat », « l'acier à Denain », « unité, action avec la CGT », la manifestation s'ébranle vers le centre de Valenciennes où elle grossit jusqu'à 2 à 3000 personnes environ.

A noter, une forte participation du PC, presque la moitié de la manifestation. Quant aux sidérurgistes de Denain, de l'avis même de ceux qui étaient présents dans la manifestation, ils ont été peu nombreux à se déranger. Pourtant ils étaient près de 1500 venus dans les rues de Denain, lundi dernier à l'appel de la seule CGT tout comme aujourd'hui, Alors que s'est-il passé ?

L'argument qui revient le plus souvent dans les discussions, c'est la division ; division introduite par les patrons d'abord ; d'une

part entre les travailleurs qui vont bénéficier d'une pré-retraite, ceux qui d'après les accords devraient rester, ceux qui doivent travailler au train à bandes et les mutés, les 1700 qui ont reçu dernièrement leur lettre.

Divisions syndicales ensuite, et notamment la sale besogne que fait le « front uni » qui s'est mis en place avec la CFDT, FO, la CGC, et la CFTC et qui court à saboter la lutte actuelle des sidérurgistes contre les mutations. C'est ce front uni qui voulait organiser en début de semaine, main dans la main avec la direction, un vote à bulletins secrets sur la reprise du travail, en comptant sur les voix des travailleurs qui ne sont pas directement touchés par les mutations.

Parmi les sidérurgistes

« la politique de capitulation de la CFDT » et qualifie au passage de « défaitiste » la position d'Edmond Maire à propos des présidentielles de 1981.

André Sainjon, secrétaire général de la fédération métallurgie CGT, lui succède et déclare que les avantages qui ont été obtenus jusque là l'ont été par la lutte, que de sérieuses menaces pèsent, y compris sur le train à bandes et que « Usinor vivra par votre lutte ».

présents à la manifestation, la colère est unanime contre les positions de la CFDT aussi bien chez les syndiqués CGT, les non-syndiqués et ceux des syndiqués CFDT qui participent à la lutte depuis le début. L'un d'eux le résumait ainsi : « La place de la CFDT est ici, pas avec FO et les patrons ».

Un autre manifestant, sympathisant de la CFDT, reconnaît que pour couvrir sa politique actuelle, la CFDT se sert d'un argument qui, compte-tenu de l'expérience de l'an dernier, rencontre de l'écho y compris chez les mutés : la méfiance vis-à-vis d'une récupération politique de la lutte par le PCF. Et certes, la présence du PCF était imposante dans la manifestation. Et enfin, et cela pèse aussi, la grève et

l'occupation durent déjà depuis 15 jours et peu de choses ont été obtenues. Certes la direction a annoncé l'annulation de 150 mutations mais on ne sait rien concrètement sur ces mutations, même pas si les gars resteront à Usinor.

Pourtant, malgré les difficultés, la volonté de s'opposer jusqu'au bout à ces mutations est nette chez nombre de sidérurgistes.

De plus, la direction a fait envoyer les lettres de licenciements au moment de la Saint-Eloi, la fête des sidérurgistes, très importante dans la région, et ceci a été vécu par les gars comme une provocation. Comme nous le disaient les manifestants CFDT et CGT, « cette lutte c'est notre dernière chance ».

CORRESPONDANT



## SNECMA : alors que les débrayages se poursuivent

### VERITABLE DECLARATION DE GUERRE DE LA DIRECTION CONTRE LES TRAVAILLEURS

Loin de céder devant leur lutte, pour justifier le présentisme aussi et convaincre enfin les travailleurs de l'inutilité de leur grève actuelle, le patron de la SNECMA a publié le 6 décembre une nouvelle note n° 783 intitulée « le présentisme et les mesures prises pour l'améliorer ». Une véritable déclaration de guerre aux travailleurs des différentes usines SNECMA qui sous des formes diversifiées, poursuivent leur mouvement !

1 - Le patron, dans sa note, commence par prêcher la nécessité des « efforts à faire pour faire face à la compétition internationale » et prétend « assurer l'emploi » sans remettre en cause les « avantages sociaux dont le personnel bénéficie du fait de la loi ». On sait ce que cela veut dire à la SNECMA dont l'Etat capitaliste est le principal actionnaire et le plus gros client. On nous laisse à 41 H 30 par semaine, on embauche de plus en plus de hors-statut et d'intérimaires, on crée des filiales (Hispano...) pour mieux nous diviser, on grignote chaque année nos augmentations générales, on sélectionne de plus en plus les rallonges individuelles et on tourne de plus en plus les lois.

2 - Dans sa note, le patron de la SNECMA rappelle ensuite tous les avantages sociaux (congés

maladie, familiaux, maternité, droits syndicaux, etc...) qui sont en fait presque tous restés ou revenus au minimum légal.

3 - Toujours dans sa note pour justifier le présentisme, le patron de la SNECMA cite ensuite des chiffres sur l'absentéisme dont il ressort que :

- 4484 personnes (soit 43%) ont été absentes plus de 10 jours en 1978 ; les notes sur le présentisme frappent donc 43% de travailleurs qui se voient exclus de toute rallonge !

- 77% des absences sont dues aux maladies ou accidents du travail et 5% aux grèves : on voit bien à quoi la direction générale s'attaque : elle noie ces deux causes d'absence au milieu de quelques autres pour mieux nous faire croire qu'elle ne veut pas spécialement porter atteinte au droit de se soigner ou au droit de grève.

- 1273 travailleurs (12%) ont été absents plus de 34 jours. Cette « population de grands absents » comprend des « jeunes ou récemment embauchés ». Notons les termes de plus en plus péjoratifs pour désigner à la haine publique ces malades qu'on traitera bientôt de « tire au cul ». C'est bien la même politique patronale que chez Alstom où la liste noire des absents a été affichée...

De plus, l'indemnisation de ces affreux « grands absents » a été payée à 27% pour la sécurité sociale, dit la note et à 73% par la SNECMA. Déduisez : ne confondez pas hôpital, patron et philanthropie ; cotisez plus à la Sécu, lutez contre la Sécu pour qu'elle vous rembourse plus, au lieu de lutter bêtement contre votre gentil patron qui vous veut du bien. Ces 1273 affreux malades ont eu le culot « tout en constituant une charge financière importante pour la collectivité et la société » d'entraîner en outre « pendant trois mois un surcroît de travail pour les personnes présentes ainsi que la mise en place d'un certain nombre d'intérimaires ».

Concluez : si vous êtes malades, vous êtes un emmerdeur, un parasite, un fainéant, vous êtes la cause du surmenage de vos copains de boulot et la cause de l'intérim !

Ce langage, les délégués l'ont tous entendu de leur cheffillon quand il veut les dresser contre les autres travailleurs. C'est le langage de la division de la classe ouvrière.

#### LA LUTTE SE POURSUIT

Il n'est pas sûr que ce langage nous divise et nous endorme : au contraire, dans la lutte actuelle à la SNECMA il se peut que cette troisième note de déclaration de guerre à l'absentéisme soit ressentie comme une giflette à la figure des 4484 travailleurs « absents ». En attendant, la lutte continue.

- A Corbeil, depuis mercredi dernier, les travailleurs débrayent plusieurs fois par jour, chaque atelier rendant visite à l'autre pour désorganiser la boîte.

- A Villaroche, vendredi 7 décembre, plusieurs débrayages d'une demi-heure avec manifestation dans les ateliers et

les bureaux ont créé un climat de plus en plus désordonné et contestataire. Les travailleurs veulent de plus en plus « occuper des centres vitaux par roulement », ce que 78% d'entre eux ont voté en assemblée.

Les jours qui viennent verront sûrement se concrétiser cette forte volonté de lutte des travailleurs.

Des travailleurs en lutte de SNECMA, syndiqués CGT et CFDT

#### Aiguilleurs du ciel : reprise du mouvement

Les contrôleurs aériens avaient cessé leur mouvement, il y a une semaine pour favoriser la tenue de négociations. Ils ont été déçus de leurs résultats. Sur les salaires, le droit de grève rien n'est réglé. Sur les effectifs et la sécurité c'est « nettement insuffisant ».

Réunis en Assemblée générale lundi soir, les contrôleurs d'Athis-Mons décidaient de reprendre leur mouvement « sous des formes à définir dans les jours qui viennent ». Ils attendaient en effet que leurs collègues des autres centres se prononcent.

### le quotidien du peuple

- Directeur politique ..... Charles Villac
- Rédacteur en chef et section luttés ouvrières ..... Gérard Privat
- Rédacteurs en chef adjoints ..... Marc Levigan, Fabien Vaudois, Jean Lernet
- Section politique ..... Nicolas Duvallois
- Section internationale ..... Jean-Paul Gay
- Section informations générales ..... Monique Chéran
- Secrétaire de rédaction ..... Hélène Roussillon

Le Quotidien du Peuple  
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19  
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N° 668 J  
CCPN° 23 132 48 F - Paris  
Directeur de Publication : Y. Chevet  
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP  
Commission Paritaire : 56 942

## AVORTEMENT : UNE CLINIQUE FERMEE A BIARRITZ

«Rien que la loi, toute la loi», ont répété Monique Pelletier et Jacques Barrot, au cours du débat parlementaire sur l'avortement. «Les contrôles seront renforcés, car le gouvernement a la volonté et les moyens de maîtriser la situation en matière d'avortement», avait précisé le ministre de la Santé. Les choses n'ont pas traîné. A quelques jours du débat devant les sénateurs, le préfet des Pyrénées Atlantiques a promulgué un arrêté ordonnant la fermeture, jusqu'en février 1980, du service d'obstétrique et de gynécologie de la polyclinique d'Aguilera à Biarritz. Pour non respect de la clause de la loi Veil, revotée cette année, faisant obligation aux étrangères d'avoir résidé en France depuis trois mois pour avorter légalement dans le pays.

Fin octobre, la mécanique se déclenche, avec une commission d'enquête qui remarque qu'un nombre élevé d'IVG sont pratiquées dans le service sur des femmes espagnoles. Ce qui, soit dit en passant, est un secret de Polichinelle. Le 26 novembre, c'est la fermeture, qui peut devenir définitive après étude d'une commission de l'hospitalisation publique. Des inculpations sont possibles, le parquet a saisi un juge d'instruction.

Sur place, les réactions sont partagées. Du fait, bien sûr, que ce genre de pratiques dans les cliniques privées sont une source de profit assez lucratifs. Le groupe femmes de Bayonne, le collectif pour l'avortement, le collectif des femmes basques n'ont pas encore pris position. Il reste que le problème est bien réel. Du fait de la répression qui existe en Espagne, des centaines d'Espagnoles viennent chaque semaine de l'autre côté de la frontière. Le Planning Familial de Bayonne estime qu'une cinquantaine de femmes voient leur problème ainsi résolu, chaque semaine, à Bayonne. Il est connu, en Espagne comme de ce côté de la frontière, que de nombreux médecins pratiquent des avortements dans leur cabinet. Une situation qui s'explique par la loi elle-même, puisque

tout ce qui est «hors la loi», en matière d'avortement, se fait «dans le privé», souvent au prix fort, et qu'il n'y a pas d'autre solution aujourd'hui, pour des milliers de femmes.

Pendant des années, le gouvernement français a contraint un très grand nombre de femmes à faire le voyage, en Angleterre ou aux Pays-Bas. Et aujourd'hui, il refuse aux étrangères ce à quoi il a contraint les femmes de ce pays, sous prétexte de ne pas devenir un avortoir ! Il aura beau jeu, dans les semaines qui viennent, de fermer telle ou telle clinique, parce que les quotas d'avortements y sont dépassés, ou les délais. Toutes pratiques qui cesseraient si les hôpitaux répondaient effectivement aux demandes des femmes. Le problème, c'est que la loi fait tout pour que ça ne soit pas le cas, avec la clause de conscience, la lourdeur des démarches...

C'est là qu'est tout le problème. On peut être sûr, d'ailleurs, que la répression ne frappera pas à l'aveuglette. Les chefs de service qui refusent de pratiquer des IVG à l'hôpital et les pratiquent dans leurs cliniques ont sans doute encore de beaux jours devant eux...

M.C.

## DEUX HEURES APRES, VOTRE CASIER JUDICIAIRE SUR LE BUREAU DU MINISTRE...

Informatique : danger ! Surtout quand le gouvernement et le ministère de la Justice entendent l'utiliser pour un regroupement central des fichiers judiciaires. En effet, l'Assemblée nationale vient de voter un projet de loi autorisant la création d'un Fichier National du Casier Judiciaire. Ce dernier sera installé à Nantes.

Que signifie ce fichier central ? Quelles conséquences aura-t-il ?

Actuellement, le casier judiciaire est géré manuellement par les greffes des tribunaux de grande instance. Cinq millions d'extraits du casier judiciaire sont délivrés chaque année et deux millions deux cent mille fiches sont mises à jour dans les divers greffes. Système lourd et onéreux, estimait le gouvernement. Il fallait donc «décharger les juridictions de leurs tâches subalternes» et «libérer des milliers d'heures de travail pour des tâches plus intéressantes et plus utiles» comme le rappelait Peyrefitte.

Le remède imaginé par la Chancellerie consiste à construire à Nantes, où est déjà centralisé le casier des Français nés à l'étranger, un centre informatique groupant les fichiers aujourd'hui dispersés. Ce fichier national pourra être interrogé à distance par les greffes. Un crédit de 28 millions de NF a été versé au budget du ministère de la Justice pour 1980 afin de subvenir aux dépenses nécessitées par ce projet. C'est en 1985 que l'automatisation devrait être terminée.

Si le Garde des Sceaux estime que «l'automatisation ne changera rien à la nature du casier judiciaire» et qu'il ne s'agit que d'en «rationaliser la gestion», il va sans dire que de telles assurances de ce ministre cachent sans nul doute des conséquences assez dangereuses...

En octobre dernier, la toute nouvelle Commission Nationale de l'Informatique

«Le cours de la justice sera accéléré. Il faudra désormais deux heures au lieu de six semaines pour avoir connaissance du casier judiciaire d'un individu et tout le monde y gagnera» a déclaré le ministre de l'Injustice, A. Peyrefitte. A commencer par moi ! serait-on tenté d'ajouter à ces propos...



Et une nouvelle fiche au fichier central...

et des libertés, saisie sur ce projet de fichier central avait émis quelques réserves et «suggéré» certaines précautions.

En premier lieu, cette commission estimait que la centralisation des fichiers devait déboucher sur une décentralisation ultérieure, afin de limiter les risques d'appropriation de l'ensemble du fichier. Autre réserve : il fallait, selon elle, préciser la liste limitative des personnes admises à interroger le fichier et les modalités pratiques de cette interrogation.

Le danger principal relevé par la commission est essentiel : le risque de l'interconnexion ou le rapprochement entre le Casier national et d'autres fichiers informatisés.

Enfin, la commission suggérait que la totalité de son casier puisse être con-

sulté par l'intéressé, alors que le code de la procédure pénale stipule au contraire que les greffes des tribunaux ne peuvent délivrer aux particuliers que le bulletin n° 3 du casier judiciaire, volet très allégé par rapport aux deux premiers où figurent les condamnations.

Avec le vote du projet, que reste-t-il des précautions émises par la commission de l'informatique ?

— «Le numéro d'identification ne peut en aucun cas servir de base à la vérification de l'identité». Ce qui signifie que le casier judiciaire ne comportera pas le numéro de Sécurité Sociale de l'individu. Mais qu'est-ce qui peut nous l'assurer ?

— Il n'y aura pas de connexion entre le Casier judiciaire national et tout autre fichier qui ne serait

pas détenu par le Ministère de la Justice. C'est l'assurance du ministre. Ceci dit, de multiples possibilités existent pour «compléter» des casiers judiciaires à partir de certains rapports de police...

On le voit, si des précautions ont été prises, dans l'ensemble, ce projet comporte des clauses dangereuses.

Soulignons surtout que le traitement informatique de données sur des individus en permettra la prise en compte rapide, par la Justice : jadis, six semaines pour examiner le casier d'un «suspect» et le condamner, contre deux heures maintenant avec le fichier central. Bonnet et Peyrefitte pourront réprimer avec célérité, efficacité... et rapidité !

Michel BERTEL

## Place des Fêtes (Paris XIX<sup>e</sup>)

### LE COLLEGE FANTÔME OU LES PARENTS SE FONT JETER DEHORS

Nous avons déjà rapporté la situation de cet établissement d'enseignement secondaire (QdP n° 999) : le collège avait ouvert ses portes à deux cents élèves, sans matériel pédagogique, sans cantine. Cet établissement fonctionnait avec des professeurs non-officiellement nommés, plusieurs n'étant pas payés...

La lutte menée par les parents a payé par contre : le matériel arrive, les professeurs ont tous leur nomination aujourd'hui.

Il reste cependant un point noir sérieux : le chef

d'établissement, qui avait reçu des listes d'associations de parents d'élèves (pour les élections de leurs représentants au conseil d'établissement, et aux conseils de classes) les avait retournées aux dites associations... par l'intermédiaire des enfants !

Les parents se sont à nouveau présentés pour déposer ces listes. Le chef d'établissement venait juste — quelle coïncidence ! — de partir en vacances... Impossible donc de faire enregistrer ces listes. Les élections sont nationales et les délais imposés

nationalement : c'est, en substance, la réponse laconique du Rectorat de Paris à la première requête des parents d'élèves.

On pourrait croire à de l'incompétence. On pourrait songer à de la paresse administrative. Vous n'y êtes pas du tout !

Il s'agit bien là d'une magouille originale et fort bien orchestrée pour liquider les associations de parents de l'établissement.

La suite des événements le confirme.

Le discours tenu aujourd'hui est celui-ci : «Les listes ne sont pas arrivées à

temps». Il suffisait d'y penser ! Cette déclaration mensongère vient d'être tenue par la directrice au conseil-croupion du collège fantôme.

Les associations de parents nous informent que la directrice a prolongé la farce en cooptant, «à titre de témoins», choisis par elle, et n'ayant aucun pouvoir de décision, quelques parents d'élèves.

Elle tente ainsi de valider le conseil et ses décisions et s'appuie sur la présence de «notables» choisis par elle, malgré l'illégalité flagrante de ces méthodes, le

caractère arbitraire de cette prise de pleins pouvoirs.

Les parents sont curieux de voir aujourd'hui quelles réactions aura l'administration de l'Éducation : pourra-t-elle continuer à couvrir d'aussi scandaleux abus, en contradiction avec ses propres textes officiels ? Les associations déclarent

avoir épuisé leur stock de patience, et ne plus attendre une hypothétique enquête du rectorat qui semble bien ne pas vouloir aboutir : les parents déposent dès aujourd'hui les plaintes adéquates auprès des juridictions compétentes.

CORRESPONDANT

téléphonez  
au  
quotidien  
636 73 76



# LA FIN DE LA LIBERTE D'AFFICHAGE

Ce mercredi, selon toute probabilité, l'Assemblée nationale adoptera définitivement une loi portant gravement atteinte à l'affichage d'opinion. Le texte gouvernemental prévoit de fortes amendes touchant les partis ou associations qui n'auront pas les moyens de s'offrir un affichage payant : jusqu'à 10 000 F par affiche illégalement apposée.

La loi en cours de discussion, déposée en avril de cette année, vise à réglementer «la publicité extérieure et les enseignes». Le projet se présente comme paré des intentions les plus louables : il s'agit de protéger l'environnement contre la publicité envahissante. Sous ce couvert, c'est d'une grave attaque contre le droit d'affichage qu'il s'agit. Le projet comporte les principales dispositions suivantes :

— interdiction d'afficher près des monuments historiques et dans les sites classés ;

— création de zones d'affichage autorisé dans les agglomérations, à la discrétion des autorités municipales ;

— peines d'amendes pour les poseurs d'affiches hors des lieux autorisés, avec obligation de remettre les murs en l'état, sous astreinte financière.

Cette législation pouvait causer quelque préjudice aux afficheurs publicitaires : ceux-ci se sont émus,

et, au cours des navettes entre l'Assemblée et le Sénat, le texte a été remanié pour permettre de multiples dérogations concernant l'affichage publicitaire. Pour celui-ci, l'argument du cadre de vie ne joue plus ; les panneaux publicitaires continueront à proliférer.

En ce qui concerne l'affichage politique ou associatif, en revanche, toute affiche débordant des cadres admis pourra entraîner la condamnation de ses auteurs à une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 10 000 F... par affiche. Quelques atténuations ont été apportées au texte initial, qui prévoyait, au cas où le colleur n'aurait pas été pris sur le fait, de poursuivre l'association ou la personne pour le compte de laquelle l'affiche était collée. Cette disposition aurait permis de frapper à la caisse toute organisation collant hors d'une zone autorisée.

Fort heureusement, certains députés se sont avisés de ce qu'un adversaire

politique pourrait leur faire endosser la responsabilité d'affiches frauduleusement collées. Cette disposition a donc été repoussée : on ne pourra poursuivre qu'en établissant la preuve de l'identité de la personne qui aura collé l'affiche.

Il n'en reste pas moins que le projet constitue une grave restriction au droit d'affichage pour tous ceux, partis ou associations, qui ne peuvent s'offrir une publicité payante, à moins qu'ils n'acceptent de se cantonner dans les panneaux d'affichage libre, dont la superficie n'est nulle part précisée. La volonté politique contenue dans ce texte a été explicitement exprimée par le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Foyer, qui déclarait : «L'idée essentielle est de partir d'une position de principe dure, l'interdiction, pour aboutir à des règlements particuliers».

Le gouvernement se donne là une loi qui lui permet, par la grande latitude donnée aux amendes (de 50 à 10 000 F), de moduler son application, au coup par coup, selon des critères d'opportunité politique.

François NOLET



Les graffitis - comme ce cri de révolte - tombent également sous le coup de loi discutée ce mercredi.

## ROCARDIENS

Des voix s'élèvent maintenant dans le PS, au lendemain du comité directeur du week-end dernier, pour que Rocard soit le candidat du PS aux présidentielles.

Gilbert Bauret, président du Conseil général du Gard, et Henri Darras, président de celui du Pas-de-Calais, dans une lettre publiée par *Le Monde* du 11 décembre, souhaitent que Mitterrand «qui a tout fait pour faire entrer le PS dans l'Histoire, permette à un candidat qui pourrait être Rocard (...) de faire enfin arriver le PS au pouvoir».

## LE COURANT FEMINISTE DU PS SE DISTINGUE

Le courant féministe du PS, mené par Edith Lhuillier, entend présenter aux militants du PS une candidate à la candidature pour les présidentielles de 1981. Le courant appelle d'autre part à voter contre le «projet socialiste» actuellement en discussion dans les sections du PS.

## ROYALEMENT CHIRAQUIENS

Les royalistes de la «Restauration nationale» ont tenu leur banquet annuel à Paris. Malgré les applaudissements réservés au Comte de Paris, héritier de la couronne, il était fortement question dans l'assistance que les royalistes soutiennent en 1981 la candidature de Jacques Chirac.

## GREVE DE 24 HEURES DANS LES ECOLES SECONDAIRES

Ce mardi une grève de 24 heures était lancée par cinq syndicats d'enseignants : SNES, SNEP, SGEN, CFDT, SNEPT-CGT, et SNC autonome. La FEN soutenait vaguement sans appeler, le SNI-PEGC était contre cette grève «fourre-tout».

LISEZ

le quotidien du peuple

CHAQUE JOUR

## «Plan de relance du charbon» du PCF

### QUELLE LOGIQUE ?

Une semaine avant la réunion de l'OPEP, le pétrole et plus généralement les problèmes de l'énergie sont au centre des préoccupations gouvernementales. C'est ce moment qu'a choisi le PCF pour lancer, par la voix de Marchais, un plan de relance de la production charbonnière. Un plan en apparence séduisant, puisqu'à entendre le PCF il répondrait tout à la fois au souci d'indépendance nationale et à celui de préserver l'emploi des mineurs. Reste à savoir où est la cohérence de ce plan, si cohérence il y a.

Les propositions du PCF en la matière s'appuient sur une réalité indiscutable : la nocivité de la politique charbonnière de la bourgeoisie en place. Voyons plutôt. En 1947 les mineurs français étaient au nombre de 360 000 et produisaient environ 50 millions de tonnes de charbon, soit 60 % de nos besoins énergétiques. En 1970, les effectifs des Houillères n'étaient plus que de 120 000 personnes, pour une production de 40 millions de tonnes, couvrant... le quart de nos besoins énergétiques. C'est à cette époque que le gouvernement décida de la fermeture progressive de la quasi-totalité des mines, au nom du «manque de rentabilité» du charbon français. L'objectif était alors de ramener la production française à 10 millions de tonnes à l'horizon 85, avec des effectifs très réduits, tout en dévelop-

pant les importations, venant des pays de l'Est notamment. Les hausses pétrolières de 1974 ne modifièrent pas la tendance : tout au plus le gouvernement remit-il à 1990 les objectifs préalablement fixés à 1985.

Le résultat ? En 1978, la production française n'était que de 20 millions de tonnes, pour une consommation totale de 50 millions de tonnes. Les 30 millions manquants étant importés de RFA, mais aussi de Pologne et même d'Afrique du Sud. Dans le même temps, on assistait à un redéploiement des monopoles français pour s'assurer le contrôle de certaines mines étrangères : à preuve l'objectif fixé par Giraud d'un investissement de 3 milliards de francs... à l'étranger, d'ici 1990 ; à preuve aussi l'achat par ELF-Aquitaine d'une mine... aux USA !

#### LE MAITRE-MOT

Ce n'est évidemment pas l'absence de ressource charbonnière dans le sous-sol français qui motive cette politique : on estime généralement que les ressources connues dans le sous-sol français s'élèvent à deux milliards et demi de tonnes.

Alors ? Alors les motivations de la bourgeoisie tiennent dans un maître-mot : la rentabilité. Le charbon français n'est pas «rentable» parce qu'il est plus pauvre que d'autres en capacité thermique (7 centimes la thermie française contre 3 centimes en moyenne pour la thermie importée) et parce que son exploitation est plus difficile, notamment, dans le Nord.

Il ne s'agit évidemment pas d'une rentabilité «en soi», mais bien d'un calcul fait par la bourgeoisie, en fonction de ses intérêts propres, et dans une situation donnée. Car le charbon a un avenir, et ce pour deux raisons : d'abord, il apparaît comme de plus en plus compétitif au fur et à mesure du renchérissement d'autres matières énergétiques, comme le pétrole. Ensuite, on peut penser que la carbochimie va donner au charbon d'autres destina-

tions que celle (unique aujourd'hui) de combustible. Dans ce domaine, un pays comme la Grande-Bretagne a pris une avance importante sur la France.

Ce n'est donc pas un hasard si de nombreux pays capitalistes — les USA en tête — ont relancé leur production charbonnière. Y compris en mettant au point des méthodes favorisant l'extraction.

#### PAS DE TROISIEME VOIE

La bourgeoisie française ne suit pas. Au contraire du PCF, qui semble avoir trouvé dans la question du charbon un terrain de prédilection pour développer sa propagande. Pour autant, le plan de relance qu'il propose ne répond en rien aux légitimes aspirations populaires. Il va même, si on y regarde bien, à leur encontre. Deux possibilités existent en effet. Ou bien on développe une politique consistant à s'appuyer avant tout sur les ressources nationales. Mais il s'agit alors, ce que ne fait pas le PCF, de situer le problème de l'exploitation du charbon dans son cadre d'ensemble, celui de l'exploitation de toutes les énergies possibles, de l'hydraulique au solaire.

C'est en quelque sorte une politique d'autarcie, qui ne peut se concevoir que dans un cas précis, quand sont rompus les liens économiques internationaux liés au système bourgeois.

Ou bien on se situe expressément dans le cadre de la politique bourgeoise, on tient compte des rapports d'interdépendance économique et politique qui existent entre les Etats. C'est ce que fait expressément le PCF. Mais alors se pose la question de la rentabilité. Comment concevoir la «rentabilité» du charbon français aujourd'hui, dans notre système capitaliste ? Certainement pas en créant de nouveaux emplois ou en augmentant les salaires, comme le prétend le PCF.

Deux voies s'ouvrent quant au fond : ou bien on se situe dans la logique de rentabilité qui est celle de la bourgeoisie, ou bien on refuse cette logique, en exigeant emplois et conditions de vie décentes, même si cela va à l'encontre des intérêts patronaux, la «troisième voie» mise en avant par le PCF, n'est en fait qu'une voie de garage : elle n'aboutit à rien d'autre qu'à subordonner les justes aspirations des travailleurs de la mine à une «logique industrielle» de type capitaliste.

## A la veille du conseil de l'OTAN

## PERSHING AMERICAINS CONTRE SS 20 SOVIETIQUES

## Le plan de l'OTAN et la dépendance européenne

Comme nous l'avons vu hier, un examen même rapide des situations montre qu'en moins de quinze ans, l'URSS a largement modifié son appareil militaire : celui-ci est désormais apte à se lancer dans une guerre de conquête (comme l'illustrent concrètement les interventions dans le Tiers-Monde) et il est particulièrement bien doté en Europe où les modifications de divers ordres qu'il a subies lui assurent une crédibilité de plus en plus grande quant à ses capacités d'intervention. Le déploiement des nouveaux missiles SS 20 et des avions Backfire, s'il n'est pas évident qu'il bouleverse le rapport des forces, rend en tout cas dangereusement opérationnelle et offensive la puissance militaire soviétique, qui croît à une cadence nettement supérieure à celle des pays de l'OTAN.

Avec le programme militaire de l'OTAN, tel qu'il est envisagé, face à la croissance de l'arsenal de guerre soviétique, on assiste ainsi à une nouvelle étape dans la course aux armements en Europe qui risque de rendre encore plus fragile la sécurité et l'indépendance de celle-ci.

L'évolution du rapport de forces URSS-USA a suscité une réaction de l'OTAN, qui a consisté jusqu'ici, pour l'essentiel, dans le programme de «défense à long terme», adopté en mai 1978, au sommet de l'organisation.

## Le programme de «défense à long terme» de l'OTAN

Le préambule du programme de mai 1978, entend justifier ainsi les mesures prises : «Les tendances du rapport de forces qui deviennent d'ores et déjà nettement défavorables à l'OTAN dans le domaine classique, pourraient, faute d'être freinées, compromettre la dissuasion et la stabilité. L'OTAN est décidée à relever ce défi en maintenant un potentiel crédible de dissuasion et de défense. Ce potentiel demeure conçu en fonction du concept de défense en avant, et continuera de reposer, tout au long des années 1980, sur la possession de moyens adéquats en matière de forces classiques et de forces nucléaires tactiques et stratégiques».

Les principales décisions en découlant sont : d'une part l'augmentation de 3 % par an en valeur réelle des budgets mili-

itaires des pays membres de l'OTAN ; et d'autre part «la mise en place, d'ici à 1982 par les Etats-Unis, du matériel lourd de trois divisions américaines supplémentaires dans la région centre Europe». Enfin à l'époque, il était dit : «Des mesures sont en cours d'élaboration afin de permettre aux forces nucléaires de théâtre d'opérations de l'OTAN de continuer à jouer leur rôle essentiel dans le dispositif de dissuasion et de défense».

Ces projets ont connu un début de réalisation dans toute une série de domaines. Ça a été notamment le cas avec l'adoption du système d'alerte avancée AWACS\* un décembre 1978, la décision de Carter en janvier 1979 de transférer en Europe 108 avions de combat anti-chars qui participaient dès février à des manœuvres en Bavière, et qui doivent stationner à partir de 1980 en Allemagne. Les forces américaines en Europe se sont accrues en 1978 de 16 900 hommes dont 9 800 en Allemagne. Dans le même temps des manœuvres de l'OTAN comprenaient le transport rapide aéroporté de 14 000 soldats américains à partir des USA jusqu'au centre de l'Europe.

Les démarches pratiques pour développer du côté de l'OTAN de nouveaux systèmes nucléaires

en Europe ont été amorcées lors du sommet de la Guadeloupe, en janvier 1979, regroupant Schmidt, Giscard et à l'époque le Premier ministre anglais Callaghan, l'examen de la question ayant été jugé urgent du fait du déploiement des missiles SS 20. Dès la fin du mois de janvier, Carter présentait un budget de 350 millions de dollars pour le développement d'un programme Pershing 2 et la mise au point de missiles Cruise lancés à partir de la mer et du sol en Europe.

Au terme d'études menées tambour battant le groupe de planification nucléaire de l'OTAN proposait en novembre 1979 l'installation de 572 missiles répartis entre cinq pays ouest-européens. La réunion de l'OTAN, cette semaine, devrait prendre une décision définitive. Mais cela ne se fait pas sans fortes dissensions.

## L'absence d'alternative européenne

La réunion de l'OTAN de cette semaine et la décision qu'elle doit prendre, mettent en évidence plusieurs paradoxes de la situation en Europe. Le premier est que, tout en présentant le déploiement de nouveaux missiles comme la réponse au renforcement de l'arsenal soviétique, l'OTAN ne peut fournir cette «réponse» qu'en 1983, compte-tenu des limites fixées par l'accord SALT 2 pour les missiles Cruise et du délai nécessaire pour rendre opérationnels les Pershing 2 («Que changent les nouveaux missiles américains ?»). Parmi les inconnues : quel sera exactement l'équilibre «eurostratégique» en 1983 quand seront mises en service les fusées destinées selon l'OTAN à rééquilibrer une situation existant en 1979 ? En second lieu : quelles mesures de rétorsion et de représailles l'URSS est-elle en mesure de prendre pour empêcher l'application d'une éventuelle décision de l'OTAN ? Cette question est d'ailleurs l'une des sour-



Le «Cruise missile» : une des armes américaines les plus sophistiquées. Son installation en Europe peut accroître la dépendance des pays européens.

Par Grégoire CARRAT

## Le projet de l'OTAN

Le projet du groupe de planification nucléaire de l'OTAN, soumis à la décision du conseil, à Bruxelles : l'installation de 572 missiles répartis entre cinq pays.

Ces missiles seraient composés de 108 fusées Pershing 2 dont la portée passe de 750 à 2 800 kilomètres, et 464 missiles «Cruise», dits missiles de croisière pour leur aptitude remarquable à épouser le relief dans leur trajectoire, à échapper ainsi à la détection tout en contournant les obstacles - leur portée est de 2 400 kilomètres.

La répartition prévue est : les 108 Pershing plus 70 Cruise en Allemagne de l'Ouest, 180 Cruise en Grande-Bretagne, une centaine de Cruise en Italie, la Belgique et les Pays-Bas abritant chacun une cinquantaine de Cruise. Les pays sur lesquels seraient stationnés ces missiles n'auraient pas le pouvoir de décider de leur utilisation, la décision revenant aux Etats-Unis.



Les 5 pays en gris sont ceux qui sont concernés par ce projet.

ces de tiraillements au sein des pays européens quant à la décision à prendre.

Autre paradoxe : alors que le «parapluie nucléaire» américain apparaît moins sûr qu'auparavant, il apparaît généralement aux yeux des bourgeoisies européennes comme la seule alternative à la menace soviétique. D'une part, en effet, dans les années 70, les accords SALT, en neutralisant les «systèmes centraux» des deux superpuissances, autrement dit en mettant, du moins théoriquement, le territoire de chacune des deux superpuissances à l'abri d'une attaque de l'autre, ont considérablement relativisé la valeur de l'engagement américain en Europe. D'autant que, quelle que soit la vigueur des démentis, l'érosion relative de la puissance de l'impérialisme US au plan mondial poussait dans ce sens. D'autre part, dans le même temps, la perspective d'une défense européenne indépendante était réduite à néant, l'absence de définition d'une telle politique conduisant la plupart des gouvernements ouest-européens à envisager l'intervention des Etats-Unis comme le seul recours pour faire face à un défi nucléaire en Europe. Dans cet ordre d'idées, l'éventualité envisagée en août dernier par le général Buis et Alexandre Sanguinetti d'une force nucléaire franco-allemande, a été promptement écartée en France et en RFA, tandis qu'en Grande-Bretagne, la modernisation de la force nucléaire stratégique ne paraît envisagée actuellement que sous l'angle de l'acquisition auprès des Etats-Unis de missiles «Trident», la coopération avec la France, dans ce domaine, étant rejetée.

Ainsi, alors que les pays européens ont besoin du maximum de cohésion pour garantir la sé-

curité de l'Europe menacée par une rivalité soviéto-US exacerbée, ils se montrent globalement incapables d'une autre voie que celle qui consiste à s'en remettre à la superpuissance américaine, celle-ci apparaissant comme seule capable de mettre en place un réseau nucléaire de capacité comparable à celui de l'URSS, et ainsi de faire le poids vis-à-vis d'elle.

Mais la décision que va peut-être prendre l'OTAN porte en elle la menace d'une dépendance accrue de l'Europe à l'égard de la politique américaine (il est significatif par exemple que l'utilisation des nouveaux missiles américains qui seraient stationnés en Europe, resterait entièrement à la discrétion des Etats-Unis).

Autrement dit, le risque d'une subordination aux intérêts de l'impérialisme US dans le monde, en même temps qu'une plus grande dépendance vis-à-vis des péripéties de la rivalité soviéto-US et des marchandages qu'elle implique. C'est d'ailleurs cet ensemble d'incertitudes dont Brejnev s'est saisi pour lancer sa dernière offensive en direction des pays européens.

(\*)AWACS : système de radars volants, montés sur Boeing.

## Rectificatif

Une faute d'impression nous a fait écrire, dans notre édition d'hier, que les Etats-Unis disposeraient de 1 200 chars. Il s'agit, bien entendu, de 12 000.

Dans notre prochaine édition :  
**L'AGGRAVATION  
DES TENSIONS**

## Que changent les nouveaux missiles américains ?

Que changent exactement les nouveaux missiles ? Ils entrent en fait dans une catégorie récemment baptisée «euro-stratégique» c'est-à-dire d'une portée suffisante pour atteindre à partir du territoire européen des zones vitales de l'URSS. Jusqu'à présent les «armes du théâtre» européen étaient considérées globalement par opposition aux missiles dits stratégiques, capables d'atteindre les territoires de chacune des deux superpuissances à partir du territoire de l'autre. Or la perspective d'une négociation Salt III, prévue par Salt II et portant sur l'ensemble des armes nucléaires stationnées en Europe, introduira nécessairement une distinction entre les armes nucléaires ayant une portée continentale («à moyenne portée») et les armes nucléaires tactiques ayant une portée de quelques dizaines de kilomètres. Pour une part importante les missiles à la disposition de l'OTAN, en Europe appartenaient à cette dernière catégorie. En particulier, alors que l'URSS disposait de 600 missiles «euro-stratégiques» lancés à partir du sol, l'OTAN n'en disposait d'aucun, si l'on excepte les 18 missiles de la force de frappe française, non intégrée à l'OTAN.

D'une part cela plaçait l'OTAN dans une situation défavorable dans la perspective des négociations Salt III, l'OTAN ne pouvant disposer de monnaie d'échange dans un secteur aussi es-

sentiel. La brusque apparition de 572 missiles tels qu'ils sont prévus, établirait un quasi-équilibre numérique en ce domaine avec les nouvelles armes soviétiques. D'autre part, les qualités du SS 20 soviétique, et sa mobilité, lui assurent une efficacité et une invulnérabilité sans équivalent dans le domaine «euro-stratégique». Or, le Pershing 2 américain est entièrement mobile et dispose d'une précision de tir estimée à 40 mètres, quant au missile Cruise, son invulnérabilité est liée notamment à sa capacité de voler en rase-motte, en épousant le relief sur une très longue distance. Ainsi le déploiement des armes nucléaires américaines paraît en mesure de remettre en cause le net avantage que l'URSS semblait sur le point de s'assurer.

Cependant la faiblesse essentielle du programme de l'OTAN tient aux délais nécessaires pour le mettre en place. Il ne pourra être opérationnel qu'en 1983 pour deux séries de raisons. La première est que les missiles de croisière Cruise, ayant plus de 600 kilomètres de portée, ne peuvent être déployés avant 1982 aux termes de l'accord Salt II, qui a été signé à Vienne par Brejnev et Carter. La seconde est que la mise au point de Pershing 2, dont le programme d'essais a commencé au cours de cette année, est prévue pour durer 57 mois !

RFA : CONGRES DU PARTI SOCIAL-DEMOCRATE (SPD)

# De la sécurité en Europe à l'écologie : une unité de circonstance

Le congrès du parti social-démocrate ouest-allemand, le SPD, un des partis politiques les plus importants d'Europe occidentale, qui s'est déroulé la semaine dernière à Berlin-Ouest, a abouti à des prises de position unitaires de ce parti sur un certain nombre de questions ; parmi celles-ci, la position adoptée en faveur de l'installation des missiles américains en Europe. Toutefois, le consensus qui s'est manifesté ne doit pas faire illusion quant au degré d'unité du SPD sur cette question, comme sur d'autres, de politique intérieure. C'est la perspective, proche maintenant, des élections législatives de 1980 qui semble avoir surtout joué en faveur de Schmidt, en même temps que celui-ci adoptait une position conciliatrice sur plusieurs points pour obtenir l'adhésion du congrès de son parti.

« **L**E SPD a eu besoin de moi pour ne pas se diviser », a déclaré en substance Strauss, un des principaux leaders de la CDU/CSU, le parti chrétien-démocrate. En effet, la crainte de voir ce parti obtenir un certain nombre de gains électoraux aux prochaines législatives a indéniablement pesé sur le déroulement du congrès du SPD. Car les divisions existant sur les grandes questions étaient nettement présentes et particulièrement sur deux : les armements et la détente en Europe et le programme nucléaire, qui ont donné lieu aux débats les plus aigus.

## DIVERGENCES SUR LA DETENTE

Concernant la détente en Europe, ce qu'on appelle traditionnellement l'aile « gauche » s'est exprimé à travers un certain nombre de prises de positions défavorables au projet de l'OTAN d'installation des missiles. Ce sont des dirigeants comme Egon Bahr ou Eppler, ou les leaders des « Jusos » — les jeunes so-

cialistes — qui se sont exprimés dans ce sens. Pour eux, le SPD doit se distinguer comme le parti de la « détente », notamment par opposition aux chrétiens-démocrates. Mais, par souci des échéances électorales, les porte-parole de cette aile « gauche », comme Brandt — l'ancien chancelier, actuellement président du SPD — ont modéré leurs réserves vis-à-vis du plan de l'OTAN. Brandt a déclaré ainsi que ce plan était nécessaire « non pas pour réarmer mais pour avoir la possibilité de négocier le désarmement ».

Le chancelier Schmidt leur a d'ailleurs largement tendu la perche, puisque tout en défendant le projet de l'OTAN, il a beaucoup insisté sur « l'importance des négociations avec l'URSS ».

En outre, il a choisi ce moment pour annoncer sa visite au dirigeant est-allemand Honecker, au début de 1980 — visite réclamée de longue date par les militants du SPD — et à Brejnev, au printemps prochain.

## DIVISES SUR LE NUCLEAIRE

## ZIMBABWE

# L'accord de principe déjà violé par l'armée rhodésienne

**A**PEINE l'accord de principe sur un cessez-le-feu était-il conclu à Londres, il y a quelques jours (entre la Grande-Bretagne et le Front patriotique) qu'il était déjà violé dimanche par l'armée rhodésienne. Elle a attaqué les camps de réfugiés protégés par le Front patriotique, au Mozambique et en Zambie. Réagissant à ces agressions, dont le gouvernement britannique avait annoncé qu'elles ne se renouveleraient pas, un porte-parole du Front patriotique a déclaré à Londres qu'elles « prouvent que les Rhodésiens ne veulent pas négocier ».

De son côté, un porte-parole de la ZANU devait déclarer : « Ces raids con-

firmement que les forces de Muzorewa sont prêtes à massacrer nos hommes si nous acceptons les zones militaires de regroupement ».

D'autre part, les difficultés ne manqueront pas pour assurer un déroulement équitable de nouvelles élections au Zimbabwe, si toutefois celles-ci ne sont pas remises en cause par l'attitude du gouvernement de Salisbury. En effet, celui-ci disposera d'énormes moyens de propagande à son service : l'ensemble de la presse écrite ainsi que la radio et la télévision, sans compter que certains fermiers racistes blancs ont déjà déclaré qu'ils empêcheraient le Front patriotique de faire campagne dans leurs domaines. 1,5 millions de

Ce sont souvent les plus réservés vis-à-vis du plan de l'OTAN qui se sont également exprimés contre le programme nucléaire du gouvernement Schmidt. L'aile « gauche », qui est hostile à toute nouvelle installation de centrales nucléaires, a recueilli parfois sur ce point près de 50 % des voix du Congrès. Ce phénomène s'explique par l'importance prise par la question du nucléaire en RFA où elle a donné lieu, encore récemment, à des manifestations de masse d'une ampleur exceptionnelle pour ce pays, la dernière en date étant celle de Bonn, en octobre, qui avait réuni pas moins de 140 000 manifestants contre l'installation de l'usine de retraitement de Gorleben. Le SPD craint d'ailleurs, pour 1980, l'influence des « Die Grünen », les verts, qui ont déjà fait irruption dans un nombre appréciable de municipalités et même au « landtag » (assemblée régionale) de Brême.

Schmidt a tenu cependant à garder les mains libres pour son programme nucléaire, y compris en rejetant le préalable de la découverte d'une solution définitive pour le traitement des déchets. Pour convaincre, Schmidt s'est réclamé des syndicats (dont les dirigeants se déclarent favorables au nucléaire, en le présentant comme créateur d'emplois).

## UNE ATTENTE QUI NE PEUT PAS ETRE SATISFAITE

Le chancelier a voulu, par ce moyen, apparaître comme plus près des préoccupations de la base ouvrière et des syndicats. Si cet argument n'est pas indifférent à l'aile gauche de son parti, il ne semble

pas suffisant, toutefois, pour désamorcer les résistances de ceux qui reprochent au SPD de s'être « installé » et réclament qu'il « redevienne » le parti des réformes, de la « qualité de la vie », qu'il réponde aux interrogations des jeunes qui « ne se retrouvent pas » dans la société actuelle et se sentent exclus par la politique Schmidt. Une attente qui, exprimée à l'intérieur du SPD, notamment chez les « Jusos », est assurément au-dessus des capacités de ce parti.

Au total, il ressort donc que l'unité relative de ce Congrès se sera finalement réalisée avant tout sur la nécessité de soutenir Schmidt comme le seul leader du SPD qui soit en mesure de conduire victorieusement la bataille contre Strauss et les chrétiens-démocrates aux prochaines élections. Schmidt en a profité pour faire admettre ses hommes de confiance à des postes clés de l'appareil de son parti (exemple Vischnenski à la vice-présidence). Mais, vu l'importance des contradictions qui subsistent, Schmidt aura sans doute du mal à confirmer son succès et à maintenir le consensus du SPD au-delà des échéances électorales de 1980.

A. R.

## Attaque vietnamienne contre un camp de nationalistes cambodgiens

**U**N millier de soldats vietnamiens, soutenus par des tirs d'obus de 105 mm, ont attaqué un camp de résistants cambodgiens nationalistes, juste à la frontière khméro-thaï. Les soldats de l'armée d'occupation ont pourchassé les résistants à l'intérieur du territoire thaïlandais, provoquant, en raison de cette nouvelle violation territoriale, la riposte de l'artillerie thaïlandaise. 30 000 réfugiés ont dû gagner la Thaïlande pour échapper à l'attaque vietnamienne.

L'objectif du Vietnam semble être d'arriver à contrôler les régions frontalières où sont entassés 500 000 personnes et d'empêcher ainsi le passage des résistants cambodgiens d'un côté à l'autre de la frontière khméro-thaï.

Le camp nationaliste qui vient d'être attaqué est dirigé par Son Sann, ancien premier ministre de Sihanouk, actuel dirigeant du Front national de libération du peuple cambodgien. Comparée à d'autres organisations nationalistes, l'organisation de Son Sann semble s'affirmer dans la lutte contre les occupants vietnamiens, comme la plus nombreuse et la plus disciplinée de tous les groupes nationalistes non « khmers rouges ».

## Résistance palestinienne : bilan de ses actions en 79

**L**A semaine dernière le FPLE a lancé contre les troupes éthiopiennes une contre-offensive appuyée par cinq chars et de l'artillerie récupérée à l'ennemi, indique le représentant de cette organisation dans la capitale soudanaise (Khartoum). A l'aide du matériel saisi à l'ennemi à Naïka, le FPLE aurait anéanti sept brigades éthiopiennes. Une caserne ainsi que des bâtiments officiels auraient également été attaqués à Ghinda, ville située entre le port de Massawa et Asmara, la capitale de l'Erythrée.

## Erythrée : contre-offensive du FPLE

**L**A Résistance palestinienne a effectué cette année « 201 opérations militaires contre l'ennemi sioniste dans les territoires occupés », a annoncé jeudi 6 décembre l'agence palestinienne Wafa. « Parmi les importantes opérations effectuées jusqu'ici par des commandos palestiniens », l'agence indique que « cinq ont eu lieu dans la région de Tel Aviv, quatre à Jérusalem, deux en Galilée, une à Naplouse, une à Demona dans le Neguev ».

## UKRAINE (URSS)

# Un compositeur calomnié et arrêté

Après avoir assassiné un jeune poète très populaire en Ukraine, Volodymir Ivassiouk, en mai 1979, les autorités soviétiques ont arrêté, en octobre dernier un compositeur après avoir fabriqué contre lui une accusation de viol. Le véritable motif de son arrestation est qu'il a élevé la voix pour la défense des libertés en Ukraine. Après avoir envoyé dans les camps les membres les plus représentatifs de l'opposition nationale, les dirigeants soviétiques s'attaquent maintenant à ceux qui soutiennent l'opposition nationale. Tous les moyens sont utilisés pour tenter d'isoler tous les représentants de l'opposition, empêcher le développement d'un soutien populaire. Deux Ukrainiennes émigrées prennent la défense de Horbal et appellent à le soutenir.

Joëlle FECLAZ

**L**E 24 octobre dernier, Mykola Horbal, poète et compositeur ukrainien, était arrêté pour la seconde fois. En 1970, il avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement et à deux ans d'exil pour avoir écrit le poème Douma, poème qu'il n'avait pas tenté de publier d'ailleurs.

(...) Durant ses années de camp, Horbal acquiesce à ses convictions nationales et politiques, en désaccord total avec l'hypocrisie régnante et la pauvreté spirituelle. Libéré, il prend la défense de la dignité et des droits élémentaires de l'homme.

(...) Dans une lettre adressée à P. E. Trudeau, premier ministre canadien, il lui demande d'intervenir en faveur de Smohyiel, condamné en fait pour avoir

voulu émigrer. Il dénonce avec indignation la terreur morale exercée sur l'historien Mykhailo Melnyk, terroriste qui le conduisit au suicide (...).

Lors des funérailles d'Ivassiouk, compositeur assassiné, Horbal se voit confisquer son appareil photo. Chassé de son travail et n'ayant plus la perspective de pouvoir exercer son métier, il gagne sa vie en accomplissant de durs travaux physiques, perpétuellement en butte à la suspicion, il ne voit aucune planche de salut en dehors de l'émigration. Et c'est en vain qu'il essaye depuis juin 1979 d'obtenir le droit de se rendre aux Etats-Unis.

Le pouvoir ne recule devant aucun moyen pour étouffer le mouvement oppositionnel, moyens par-

ticulièrement durs et cyniques en Ukraine. Pour discréditer Mykola Horbal, afin que la population ne prenne fait et cause en sa faveur et afin qu'aussi soient dissimulés les graves problèmes internationaux et politiques soulevés par Horbal, on essaye de l'incriminer dans une affaire de viol.

Nous estimons que le moyen employé pour arrêter Horbal est un essai pour tester le niveau de conscience de la population. Si des collègues, dans le monde musical de Mykola Horbal, nous ses amis et, de manière générale, les défenseurs de la justice et de la conscience, n'ouvrent pas leurs forces pour prendre sa défense, alors on pourra considérer l'expérience comme réussie. Des expérimentateurs pourront continuer d'employer cette méthode sur tous ceux qui manifesteront leur opinion.

Nous demandons de ne pas demeurer dans l'indifférence coupable et attendre qu'Horbal soit reconnu coupable ou non. Nous assurons qu'Horbal n'a commis aucun délit, aucun forfait immoral et que le crime réside dans cette affaire préfabriquée.

Raïssa Moroz et Nadia Svitlychna  
Document transmis par le Comité français de soutien au groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki (110, avenue d'Italie 75013 Paris)

Frank ROUSSEL

# LES VRAIS ENJEUX DES ELECTIONS PRUD'HOMALES

C'est ce mercredi, 12 décembre, que se déroulent les élections aux conseils de prud'hommes. A l'approche du jour de scrutin, une certaine agitation s'est faite dans les milieux du pouvoir... Les spots publicitaires à la télé et les flashes sur les ondes radiophoniques se sont succédés à un rythme croissant, à mesure que se rapprochait la date.

Du côté des organisations syndicales, de nombreuses initiatives ont été prises pour tenter d'intéresser la masse des travailleurs à ces élections. Les résultats sont inégaux. La campagne pour ce scrutin des prud'hommes, a plus mobilisé les états-majors politiques et syndicaux que les travailleurs.

Tout le monde a bien compris que l'enjeu de ces élections n'est pas, quant au fond, l'élection de ces conseils dont la pratique montre qu'ils donnent raison aux patrons dans la majeure partie des cas. De cela d'ailleurs, personne n'a soufflé mot pendant cette campagne ; les organisations syndicales, pas plus que d'autres.

Les commentateurs se plaisent à souligner la valeur de «test national» que prend cette consultation. Il serait sans doute bien imprudent de tirer des leçons générales du vote. Toutefois, organisé au niveau national, pour l'ensemble des ouvriers, il constituera incontestablement un indice, une sorte de sondage. Pas seulement de la représentativité des différents syndicats mais également de l'impact de la politique de concertation chère à ce pouvoir qui, ne l'oublions

pas, a décidé cette réforme de l'élection prud'homale sans se faire prier.

## POUR FAIRE PASSER LA CONCERTATION

C'est surtout cette idée de concertation, de «nouveaux rapports entre partenaires sociaux» que le pouvoir voudrait faire plébisciter par ce scrutin. C'est vrai que l'occasion paraît bonne d'entamer un processus de reconnaissance des «syndicats libres» genre CFT-CSL. Mais le fond de l'affaire, pour les Giscard-Barre, c'est surtout de propulser les «syndicalistes» genre Bergeron avec son système «d'idées» sur un «certain type de syndicalisme». La publicité éhontée faite par les médias au locataire quasi-permanent des salons élyséens qu'est le secrétaire général de F.O., montre l'attachement des

giscardiens à cette forme de «confrontation sociale». Ils visent à faire la démonstration, avec ce vote «au niveau national», qu'il existe en France, face à des syndicats dits «révolutionnaires», d'autres syndicats, «responsables» qui comprennent la situation et n'enveniment pas une situation déjà difficile en demandant des revendications inconsidérées. Et surtout, que ces syndicats s'appuient sur un large courant parmi les travailleurs.

## TERNE CAMPAGNE SYNDICALE

Pris dans le jeu démocratique, les directions des syndicats n'ont pas ménagé leurs efforts dans cette campagne. Cependant, on les a senties quelque peu gênées aux entournures. Difficile de prévoir quelles réactions des travailleurs face à des scrutins de ce genre. Aucune comparaison valable ne peut être faite. Des élections professionnelles générales il n'y en a pas souvent. La dernière remonte à 1962 pour désigner les représentants des syndicats à la Sécurité sociale. Depuis, les conditions ont considérablement changé.

D'où la monotonie des

thèmes mis en avant et le manque de hardiesse dans la polémique. En ce qui concerne la CGT, on aura surtout remarqué l'ardeur mise par les dirigeants du PCF dans les colonnes de *L'Humanité* pour appeler au «vote de classe».

Deux points semblent déjà acquis. D'une part, si les conditions nouvelles vont permettre de ne pas en rester au nombre ridiculement faible de participants habituels à ce scrutin (de 10 à 15% dans certains endroits), il y aura sans doute un taux d'abstention encore élevé. Ces conseils de prud'hommes, c'est pas ce qui remue les foules, on le comprend.

Par ailleurs, la CGT qui était surtout représentée du fait du mode de scrutin va sans doute enregistrer un recul tout en restant probablement la première centrale en nombre de voix obtenues.

Nous étudierons attentivement tous les résultats de ces élections comme des éléments qui, ajoutés à d'autres, peuvent permettre d'apprécier la représentativité des différents syndicats à un moment donné. Mais c'est tout.

Gérard PRIVAT

## Le mensonge télévisé

Politique-fiction lundi soir sur *Antenne 2*. Ou plutôt politique tout-court. Voire propagande, mensonges et campagne alarmiste.

PPDA, le frétilant Patrick Poivre d'Arvor commentait au cours d'une émission ressemblant à l'habituel journal du soir de l'A2, une nouvelle de taille : les pays producteurs suspendaient leurs approvisionnements en pétrole !

Comme à son habitude, PPDA a bien joué son rôle. Tout paraissait normal, juste, sans accroc. Le but de l'opération : comment relancer de façon audacieuse la campagne anti-arabe, la campagne alarmiste sur le pétrole, la campagne des nécessaires restrictions, bref la préparation des esprits, à quelques semaines de la réunion des pays de l'OPEP, aux prochains mauvais coups ! Et pas seulement cela. Nous y avons entendu un Barre développer longuement la nécessité de l'énergie nucléaire. Le journaliste envoyé aux USA indiquait les mesures prises par Carter : suspension de l'aide aux pays producteurs. En France, mesures draconiennes : délestage du réseau, coupures fréquentes...

Comment ne pas rester insensible à ces arguments de «bons sens» ? Moralité pour le citoyen moyen, assis devant son poste lundi soir : Une seule solution, punir les arabes ! Un seul moyen, se serrer les coudes, accepter les restrictions et le nucléaire...

Emission ignoble. Un seul but : faire passer leur consensus. Et l'émission se passe en 1982. Dans trois ans. Réaction immédiate du spectateur : oui, la crise va s'aggraver, les pays producteurs vont nous prendre à la gorge, en 1982 ce sera bien pire qu'aujourd'hui... Donc, les mesures prises maintenant sont appropriées.

La fiction au secours du consensus giscardien.

## Canal Rhin-Rhône

A l'ordre du jour de l'Assemblée nationale lundi, un projet controversé : le canal Rhin-Rhône. Les députés devaient désigner un maître d'ouvrage pour la construction de ce canal : ce sera la Compagnie nationale du Rhône.

Rappelons les grandes lignes de ce projet : une voie d'eau de 229 km de long, large de 50 mètres, qui reliera le grand canal d'Alsace avec la Saône, donc la mer du Nord à la Méditerranée. Sa construction avait été décidée en novembre 1975 et les travaux devaient être entrepris au cours du 7<sup>e</sup> plan. Mais cette opération de grande ampleur avait rencontré nombre de difficultés, techniques et financières.

Ce canal permettra de faire transiter du Nord à la Méditerranée des convois poussés longs de 183 m et capables de transporter chacun 4400 tonnes de marchandise, soit l'équivalent sur les routes d'un convoi de 220 camions : une économie d'énergie importante ! Mais il va sans dire que ce projet est vivement combattu : par les agriculteurs de ces régions qui vont perdre 3200 hectares de terres cultivables, par les riverains qui s'inquiètent à juste titre des conséquences sur l'environnement de cette énorme voie d'eau... sans oublier que la rentabilité de cet ouvrage, pour certains économistes, n'est pas totalement assurée.

## ● Négociations médecins - caisses d'assurance maladie

«Non à l'enveloppe globale» ! Tel était le mot d'ordre des médecins, en grève le 23 octobre dernier, à l'appel notamment de la CSMF (Confédération des Syndicats Médicaux Français). Refusant que l'augmentation de leurs honoraires dépende du volume et du montant des prescriptions, et que les dépenses de la médecine de ville, ainsi que le budget des hôpitaux soient alignés sur la progression du PIB (Produit Intérieur Brut), ces deux mesures constituant ce que le ministre Barrot appelle «l'enveloppe globale», la CSMF ne voulait pas, à l'époque, discuter une nouvelle convention avec les Caisses d'Assurance-Maladie, tant que ce projet d'enveloppe globale serait maintenu, et qu'une entrevue n'aurait lieu avec le ministre de la Santé. De son côté, la FMF (Fédération des Médecins de France) a commencé à négocier début novembre la nouvelle convention. Dès lors, ne voulant pas prendre le risque de voir cette convention signée sans sa participation, la CSMF a décidé de participer aux discussions. Barrot lui a d'ailleurs adressé une lettre indiquant que si l'objectif de restreindre les dépenses de santé restait inchangé, les moyens devaient en être décidés de concert avec les médecins...

## ● UN OUVRIER BRÛLE DANS UNE ACIERIE

A l'aciérie de Creusot-Loire à Saint-Etienne (Le Marais), un ouvrier a été grièvement brûlé suite à un retour de flamme au cours d'une manœuvre d'insufflation d'oxygène et de chaux dans un four UHP. Les travailleurs en poste à ce moment ont débrayé contre les conditions de travail et de sécurité.

## A une semaine du sommet de l'OPEP

# Ouverture de la réunion de l'agence internationale de l'énergie

Les 20 pays membres de l'AIE (dont la France ne fait pas partie), sont réunis depuis lundi à Paris pour tenter de limiter les importations de pétrole pour 1980. Mais les pays occi-

dentaux membres de l'AIE sont encore bien loin de l'objectif qu'ils se sont fixé : -10 % pour 1980, alors qu'ils n'ont pas réussi à obtenir une diminution de leur consommation de

5 % pour cette année. Une des préoccupations des pays occidentaux consommateurs de pétrole sera également de tenter de mettre un peu d'ordre sur le marché libre de Rotterdam. Mais l'AIE peut-elle prendre des sanctions contre ses membres qui achètent du pétrole au prix «spots» dépassant le cours officiel, alors que pratiquement tous, à commencer par les Etats-Unis, ont recours massivement à des achats sur le marché libre ? Les pays consommateur occidentaux sont donc mal placés pour reprocher ses tarifs à l'OPEP alors que le pétrole s'arrache à des prix faramineux sur les marchés libres européens. D'autre part, les Etats-Unis vont pousser les pays européens à boycotter le pétrole iranien, rien n'indique qu'ils seront suivis par l'Europe dans leur guerre économique.

## Sahara

### Occidental :

les  
recommandations  
de l'OUA  
bien accueillies  
par  
le Front Polisario

Au terme de ses travaux, le comité de l'OUA sur le Sahara Occidental s'est prononcé pour l'application immédiate d'un cessez-le-feu sur toute l'étendue du Sahara Occidental, la mise sur pied d'une force panafricaine pour superviser le cessez-le-feu. Il demande au secrétaire-général de l'OUA et à celui des Nations-Unies de veiller aux modalités d'application du référendum sur l'autodétermination du peuple saharoui. Le comité demande instamment au Maroc de «retirer toutes ses troupes et son administration de la partie du Sahara Occidental évacuée par la Mauritanie». Interrogé sur les résultats du sommet de Monrovia, Mohamed Abdelaziz, secrétaire-général du Front Polisario, s'est déclaré satisfait de ses résultats qui démontrent selon lui que «l'Afrique a saisi et entièrement compris les données réelles du problème du Sahara Occidental, l'une de ces données étant la décolonisation de notre territoire national». Il a également lancé un appel aux pays qui aident le Maroc, pour qu'ils «respectent et répondent aux décisions de toute l'Afrique et pour qu'ils mettent fin à leur soutien au régime marocain seul responsable d'une escalade dangereuse».